

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 8 Avril 2021

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 37

Membres présents : 86

Pouvoirs : 11

Membres votants : 97

Date de la convocation : 02/04/2021

L'an deux mille vingt et un et le jeudi huit avril à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame FREBERT Martine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur DEFIEBER Marc, Madame GOETHEYN Martine, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PEREIRA Mickaël, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Madame PREYRE Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur BONNEVILLE Roger, Madame CANU Françoise, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur Daniel, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Madame MACHADO Céline, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SZALKOWSKI Denis.

Pouvoirs : Monsieur AUBRY Bernard pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur COURTOUX Thomas pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur CROMBEZ Guillaume pouvoir à Monsieur AUGER Michel, Monsieur GOSSE Jean-Marie pouvoir à Monsieur LHOMME Patrick,

Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur LECOQ Didier pouvoir à Danielle CAMUS, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur MATHIERE Philippe pouvoir à Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur PREVOST Jean-Jacques pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 45/2021 : Vote du taux des taxes directes locales de l'année 2021

Il est rappelé au conseil communautaire que les taux 2020 n'ont pas été proposés au vote, en raison de la période de crise sanitaire. En effet, en application de l'article 11 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020, la date limite pour le vote des produits par les EPCI avait été décalé au 3 juillet 2020 à défaut de délibérations adoptées dans les délais fixés par l'ordonnance, les décisions de l'année précédente continuaient de s'appliquer.

Ainsi les taux 2019 ont été d'office appliqués en 2020 sans modification des taux des taxes directes locales. Il est également rappelé que suite à la réforme de la Taxe d'habitation, l'EPCI n'a plus à voter ce taux.

Rappel de la réforme : Dans la lignée de la loi de finances pour 2018, la loi de finances 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations afférentes pour le bloc communal à partir de 2021.

En compensation de la suppression de la TH, les EPCI percevront une fraction de TVA.



Plan de relance

Concernant les mesures prises en faveur des entreprises dans le cadre du plan de relance, 3 leviers sont prévus : baisse du taux de cotisation sur le CVAE, baisse du plafonnement de la CET et révision des valeurs locatives des établissements industriels.

Afin de neutraliser les effets de ces mesures, une compensation sera versée par l'Etat : **Compensation** = perte de bases en N X taux 2020 de la TFPB et la CFE (ce taux sera figé). Cette compensation apparaîtra au chapitre 74.

Pour mémoire 2020

	Bases 2020	Taux votés en 2019 Appliqués en 2020	Produit fiscal 2020
CFE	17 183 979	20,87	3 586 296
TH			6 946 893
FB	50 188 781	8,23	4 133 903
FNB	5 473 007	23,05	1 261 296
			15 928 388

Taxe Additionnel FNB	96 016
Allocation Compensation TH	410 513
Allocation Compensation TF	8 970
Allocation compensation CET	92 487
IFER	214 139
TASCOM	606 450
CVAE	2 901 387
DCRTP	66 435
FNRGIR (contributeur) à déduire	- 520 408

Soit un total de 19 804 377 €

Pour 2021 les bases et ressources fiscales communiquées par la DGFIP sont les suivants :

	Bases provisoires 2021	Taux proposés pour 2021	Produit fiscal attendu 2021
CFE	12 993 000	20,87	2 711 639
TH + fraction TVA			7 398 728
FB	47 393 000	8,23	3 900 444
FNB	5 840 000	23,05	1 263 140
			15 273 951

Taxe Additionnel FNB	94 623
Allocation Compensation TF	256 552
Allocation compensation CET	1 176 499
IFER	215 425
TASCOM	601 930
CVAE	2 713 770
DCRTP	66 435
FNRGIR (contributeur) à déduire	- 520 408
Soit un total de	19 878 777 €

Le produit attendu¹, nécessaire à l'équilibre du budget est conforme aux orientations budgétaires et est compatible avec une reconduction des taux 2020 en 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Après en avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ DECIDE de reconduire les taux 2020 :

- CFE : 20.87
- TFB : 8.23
- TFNB : 23.05

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	11	97	0	97	0	97

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20210408-45_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

¹ Voir état 1259 – annexé à la présente.